

COMMUNE DE LARRINGES

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

1/ Éléments de contexte

La population totale de la commune de LARRINGES est de 1 552 habitants pour une superficie de 8,07 km² et compte 34 résidences secondaires. La commune possède de nombreux équipements : 1 école de 174 élèves, une crèche, une maison de santé, une épicerie, un salon de coiffure, 15 logements locatifs, 4 gîtes, 4 studios, ainsi que des terres agricoles.

La commune fait partie de la communauté de communes du PAYS D'EVIAN VALLEE D'ABONDANCE.

Outre le budget principal, la commune gère 1 budget annexe : la maison de services.

2/ Priorités du budget 2022

Les dépenses prévisionnelles d'équipement s'élèvent à 2 168 958.95 €. Les principales réalisations prévues sont :

- La sécurisation de la RD 121
- La poursuite de la rénovation de l'éclairage public
- La poursuite du remplacement de quelques poteaux incendie

3/ Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal

Fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la commune d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, logement...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Dépenses prévisionnelles	2022	Recettes prévisionnelles	2022
011 Charges à caractère général	1 129 980.00 €	70 Produits des services, domaine	115 649.26 €
012 Charges de personnel	496 241.79 €	73 Impôts et taxes	687 915.76 €
014 Atténuations de produits	60 700.00 €	74 Dotations, subventions	239 679.00 €
65 Autres charges de gestion courantes	180 921.00 €	75 Autres produits gestion courante	160 010.00 €
66 Charges financières	30 000.00 €	76 Produits financiers	5 172.11 €
67 Charges exceptionnelles	9 000.00 €	77 Produits exceptionnels	641.00 €
68 Dotations aux amortissements	26 943.43 €	013 Atténuation de charges	1 200.00 €
Dépenses d'ordre	1 437 611.51 €	002 Excédent de fonctionnement reporté	2 161 130.60 €
Dépenses imprévues	0.00 €	Recettes d'ordre	0.00
Total	3 371 397.73 €	Total	3 371 397.73 €

Investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

- Encours de la dette / population au 31/12/2021
1 106 968.70 € / 1552 habitants = **713.25 €**
- Désendettement (frais financiers/remboursement du capital de la dette) = **26.09%**
- Epargne brute (recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement) = **210 684.57 €**
- Epargne nette (Epargne brute – capital de la dette) = **95 684.57 €**

7 / Effectifs de la collectivité et charges de personnel

La commune emploie 14 agents titulaires. Le montant prévisionnel des charges de personnel et frais assimilés pour l'année 2022 s'élève à 496 241.79 € comprenant les charges de :

- Personnel titulaire : 300 000.00 €
- Personnel non titulaire : 13 000.00 €
- Cotisations sociales : 148 241.79 €
- Autres (assurance, FNC, visites obligatoires) : 35 000.00 €

Charges de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : 25.95%

Fait à Larringes, le 2 mars 2022

Le Maire,



J.R. BOURON



Dépenses prévisionnelles	2022	Recettes prévisionnelles	2022
20 Immobilisations incorporelles	50 000.00 €	13 Subventions	445 132.00 €
204 Subvention d'équipement	0.00 €	16 Emprunts, cautions	138 939.00 €
21 Immobilisations corporelles	1 015 958.95 €	10 FCTVA, Taxe aménagement	85 342.51 €
23 Immobilisations en cours	1 100 000.00 €	024 Ventes	0.00 €
16 Emprunts, cautions	115 000.00 €	27 Autres créances immobilisées	9 214.93 €
10 Fonds divers	3000.00 €	Recettes d'ordre	1 467 938.94 €
		001 Excédent reporté	140 775.57 €
Dépenses d'ordre	3 384.00 €		
Dépenses imprévues	0.00 €		
Total	2 287 342.95 €	Total	2 287 342.95 €

4 / Consolidation des budgets

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	3 371 397.73 €	3 371 397.73 €	2 287 342.95 €	2 287 342.95 €
Maison de services	63 169.07 €	63 169.07 €	365 149.91 €	365 149.91 €
TOTAL	3 434 566.80 €	3 434 566.80 €	2 652 492.86 €	2 652 492.86 €

5 / Niveau des taux d'imposition

Le produit attendu de la fiscalité locale n'étant pas encore connu à ce jour, les taux d'imposition 2022 seront adoptés lors du prochain conseil municipal. A titre d'information, les taux 2021 étaient :

Taxe foncière sur le bâti : 24.26%

Taxe foncière sur le non bâti .. : 89.10%

6 / Les principaux ratios

- Dépenses réelles de fonctionnement / population
1 906 842.79 € / 1552 habitants = **1 228.64 €**
- Produit des impositions directes/population
531 758.60 € / 1552 habitants = **342.63 €**
- Recettes réelles de fonctionnement / population
1 210 267.13 € / 1552 habitants = **779.81 €**